

Réforme à la formation générale des adultes (FGA) **Non, elle n'est pas obligatoire!**

Bien qu'il ait développé les programmes, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) tarde toujours à divulguer un échéancier d'implantation de la réforme à la formation générale des adultes (FGA). Depuis près de dix ans, la valse-hésitation perdure et les enseignantes et enseignants de la FGA doivent composer avec des informations contradictoires. Le point sur la question.

L'application de la réforme à la FGA est-elle obligatoire?

Non. Malgré le document administratif intitulé *Services et programmes d'études – Formation générale des adultes 2012-2013* annonçant que l'implantation de la réforme doit être progressive, les nombreuses démarches effectuées par la FAE pour clarifier la question confirment que **l'application de la réforme demeure facultative.**

La direction peut-elle invoquer le document *Services et programmes d'études – Formation générale des adultes 2012-2013* pour implanter la réforme?

Non. Votre direction ne peut invoquer ce document pour vous y obliger. **Celui-ci n'a aucune valeur juridique;** il s'agit en fait d'un complément administratif. Pour cette raison, vous n'avez pas à subir la réforme.

Bon à savoir

Seuls la Loi sur l'instruction publique (LIP) et le Régime pédagogique sont des textes législatifs, émanant des services juridiques du MELS. Tous les autres documents, dont le document *Services et programmes d'études – Formation générale des adultes 2012-2013*, sont administratifs. Il ne s'agit donc pas d'une interprétation des textes législatifs, mais d'un complément administratif. L'information qui y est fournie ne va pas à l'encontre des documents législatifs. Ce nouveau format a été adopté depuis deux ans, car il permet de donner plus d'explications et de références qu'une *Instruction ministérielle.*

L'implantation de la réforme, où en est-on?

Excellente question. À ce jour, l'échéancier de l'implantation définitive de la réforme n'est toujours pas connu et le MELS ne cesse d'en reporter l'annonce.

Nouvelles express

Le MELS nous dit...

- que la ministre ne s'est pas encore prononcée sur une implantation définitive; la réforme demeure donc facultative;
- qu'il prend acte des difficultés vécues au passage des programmes par objectif aux programmes par compétence;
- qu'une stratégie d'implantation des nouveaux programmes sera soumise à la ministre au cours des prochaines semaines.

Depuis longtemps, la FAE...

- dénonce l'implantation, à la FGA, **d'une réforme incohérente**;
- dénonce l'alourdissement de la tâche des enseignantes et enseignants que la réforme génère;
- continue à mener des travaux sur la réforme à la FGA : une consultation (2010), une tournée des centres FGA (depuis septembre 2012) et une journée de réflexion du comité EDA-FP (en mars 2013);
- porte une attention particulière aux changements dans les programmes, mais aussi à l'évaluation qui restreint l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants;

- suit de près les conditions de cette implantation facultative qui diffèrent d'un centre à l'autre et d'une commission scolaire à l'autre.

Avec l'implantation de la réforme existe-t-il des ratios dans les classes?

Non. La mise en place de la réforme ne prévoit pas de ratio dans les classes. Jusqu'à présent, là où la réforme a été implantée, il semble que les directions tendent à favoriser les ratios de financement, mais cela n'est pas un acquis. Le MELS et les commissions scolaires refusent toujours d'inclure des ratios dans la convention collective.

Faites connaître votre opinion

Alors même que la réforme à la formation générale des jeunes (FGJ) est vivement critiquée¹ et que l'évaluation n'en a pas été faite, le MELS et les commissions scolaires s'entêtent à l'imposer à la FGA.

N'hésitez pas à faire connaître votre opinion à vos directrices et directeurs. Informez vos représentantes et représentants syndicaux des décisions prises par votre direction de centre.

La réforme à la FGA : NON, ce n'est pas une obligation!

1. Des études publiées récemment indiquent clairement que la réforme imposée à la FGJ a été un échec. Parmi celles-ci, on trouve les travaux du Projet ERES (Évaluation du renouveau à l'enseignement secondaire). Celui-ci est composé d'une équipe de chercheurs, dont Simon Larose qui a reçu le mandat d'évaluer les retombées de la réforme auprès des élèves. Il y a aussi les travaux de Dominic Pilon (*La réforme québécoise de l'enseignement scolaire : une étude de l'impact sur les compétences cognitives des jeunes*); ou encore ceux d'Érick Falardeau et Jean-François Cardin dont un article sera publié dans les Cahiers de l'Association des professeurs de français (AQPF), au printemps 2013.